SNUipp - FSU

SNUIPP INFO n°141

NOVEMBRE
DÉCEMBRE
JANVIER
2022

DOSSIER

« Penser autrement la difficulté scolaire par l'approche systémique »
p.3 à 6

SOMMAIRE

2 Obligation vaccinale : une incohérence
Mouvement inter académique et places aux concours
Atteinte aux conditions de travail
Ce qui va changer aux élections professionnelles de 2022

3 Penser autrement la difficulté scolaire par l'approche systémique

4 Que peut apporter l'approche systémique ? Retour sur une mise en pratique

5 Quelle place de l'approche systémique pour les PsyEN ? Témoignages

6 Interview : Patricia McCulloch

7 Protection de l'enfance : le point sur les travaux en cours

8 Journées PsyEN FSU
Rapport IGSER : le collectif RASED réagit
Congrès de la Société Française de psychologie
2022 : une année - deux congrès
Détachement des ex-psychologues scolaires
L'IDPE : enfin !

[PSYEN]

Des avancées sur fond de crise

Le premier trimestre a été particulièrement difficile pour les PsyEN avec des conditions de travail qui se sont gravement altérées. L'imposition par la loi d'un schéma vaccinal complet pour exercer et le refus de Jean Michel Blanquer d'aménager cette loi, n'ont rien arrangé. A ce jour, selon les lieux d'exercice, 200 d'entre eux environ sont pour certains suspendus, alors que d'autres sont affectés provisoirement sur d'autres missions.

Outre ces mesures dont les conséquences se ressentent fortement sur le terrain, des IA-DASEN contournent la circulaire RASED de 2014 en redéployant, sur ordre de mission, les PsyEN-EDA sur les secteurs découverts, en dehors de leur circonscription, ce qui surajoute à la charge de travail et altère le sens donné à leur place dans l'école.

Dans ce contexte difficile où on observe également des démissions, des retours sur des postes de PE, nous ne pouvons qu'être satisfaits de l'aboutissement de certaines de nos revendications. Depuis la création du corps des PsyEN en 2017, le SNUipp-FSU est intervenu chaque année, tant en CAPN qu'en audience, pour que soit respecté l'accord gagné et acté par le syndicat lors de la rédaction des textes préparatoires, à savoir l'extension du décret concernant l'IDPE aux PsyEN détachés et intégrés. C'est chose faite. Autre revendication satisfaite : le renouvellement des détachements des ex-psychologues scolaires, qui se fera de manière automatique, et sans avis émis par le supérieur hiérarchique.

Obligation vaccinale : une incohérence

Depuis le début de la crise sanitaire, la FSU a réclamé que tous les personnels de l'EN soient considérés comme prioritaires à la vaccination. La circulaire « obligation vaccinale » publiée au BO du 16 septembre ajoute une incohérence de plus dans la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement, en imposant aux PsyEN la possession d'un schéma vaccinal complet pour pouvoir exercer, alors même que PE et AS notamment n'y sont pas soumis. Le 9 septembre, le Directeur Général des Ressources Humaines a annoncé aux syndicats qu'aucune exception, hormis une contre-indication médicale, dont la liste est très restrictive, ne serait faite par les services et que seuls des aménagements de postes pourraient être proposés, ces aménagements restant à la discrétion des rectorats et des DASEN. Le 9 octobre, lors d'une seconde audience de la FSU, l'administration a été incapable d'avancer un argument sanitaire concernant l'obligation vaccinale faite aux PsyEN, d'autant plus que les psychologues de la pénitentiaire, de la PJJ, de l'ASE par exemple ont obtenu une exemption par leur ministère de tutelle de même que les psychologues exerçant dans les établissements d'accueil du jeune enfant, les établissements et services de soutien à la parentalité et les services de protection de l'enfance.

A ce jour, les rectorats traitent les situations des PsyEN non vaccinés de manière très inégalitaire : certains sont repositionnés sur d'autres missions non soumises à l'obligation vaccinale, certains sont ré-intégrés dans le corps des PE (fin du détachement dans le corps des PsyEN), et d'autres sont purement et simplement suspendus. Le département de la Guadeloupe a, pour sa part, obtenu un délai supplémentaire pour l'application de la circulaire.

La suspension prend effet à la date de remise du courrier en main propre, et elle est sans traitement. Les collègues en arrêt maladie avant la date du 15 octobre 2021 risquent d'être suspendus à la date de leur reprise de fonction. Mi-novembre, le groupe des 8 (SNUipp-FSU, SNES-FSU, SFP, APsyEN, AFPEN, AEPU, FFPP, SE-UNSA) a sollicité une nouvelle audience auprès du directeur de cabinet du ministre.

Les suites de nos actions sur le site psyen.fsu.fr.

Mouvement inter académique et places aux concours

Seulement 50 places supplémentaires pour les 3 concours de recrutement de PsyEN : 25 pour les EDA et 25 pour les EDO. Dans le premier degré, cela portera le nombre de stagiaires à 155 et à 105 pour le second degré. Ce nombre est bien insuffisant, pour combler le nombre de postes vacants, pallier les départs en retraite ainsi que les démissions ou réorientations des psychologues.

Atteinte aux conditions de travail

Alors que les conditions d'exercices sont déjà très dégradées (augmentation du nombre de suivis d'élèves, non création de postes…), des DASEN contournent la sectorisation des PsyEN en infra-circonscription inscrite dans la circulaire RASED de 2014, en établissant des ordres de missions sur plusieurs circonscriptions. Cette façon de gérer la pénurie pèse sur le travail des collègues avec au final une perte de sens du métier.

Ce qui va changer aux élections professionnelles de 2022

La loi de transformation de la fonction publique a profondément modifié la constitution des Commissions Administratives Paritaires qui seront élues en décembre 2022. Jusqu'à présent, les délégué.es du personnel élu.es en CAP avait pour rôle d'informer et d'accompagner les collègues (vérifier les documents de travail, veiller au respect des textes et des personnels, faire acter les corrections et proposer des améliorations, dans les divers moments de la carrière …) et chaque CAP s'occupait d'une catégorie de personnels : les PE, CPE, les PsyEN, les certifiés…

Il n'y aura plus désormais qu'une CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique) qui regroupera professeurs de chaires supérieures, agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement, professeurs d'EPS, chargés d'enseignement d'EPS, PEGC, professeurs de LP, CPE et PsyEN.

Lors des CAP désormais étiquetées « second degré », les PsyEN, beaucoup moins nombreux que les certifiés par exemple, risquent de devenir un sujet « minoritaire ». Les représentant.es des personnels élu.es en 2022 devront se montrer vigilants quant aux respects de leurs droits.

Penser autrement la difficulté scolaire par l'approche systémique

Actuellement, l'école vit des moments empreints de mal être auxquels les psychologues de l'Education nationale sont confrontés dans leur quotidien. Bien souvent la demande formulée par les équipes enseignantes se trouve dans le champ de l'expertise et/ou du diagnostic. Il devient de plus en plus difficile de réaffirmer le professionnalisme de chacun, de remettre les équipes dans une posture de changement et surtout de pouvoir agir face aux difficultés rencontrées. Chacun, de sa place peut modifier son regard sur la difficulté scolaire. L'approche systémique à l'école telle que la définissent Patricia Mc Culloch, Chiara Curonici et Françoise Joliat dans leur dernier livre « *Des difficultés scolaires aux ressources de l'école* » aux éditions Deboeck, apporte des éléments de réponse. De quoi trouver quelques pistes salutaires.

Dans cette manière de penser, les difficultés rencontrées à l'école sont reconnues. Les appartenances des individus à différents systèmes (famille, école, social…) et les influences qui se jouent dans ces systèmes sont prises en compte. Ces derniers constituent une enveloppe permettant ou non aux individus d'être sujet de leurs apprentissages par exemple. Si l'on prend le cas de la classe, l'enseignant doit être suffisamment contenant, ni trop, ni trop peu, afin de permettre aux élèves de rester des sujets apprenants. La politique actuelle de l'éducation nationale ne favorise pas cette approche, l'utilisation d'indicateurs déconnectés de tout contexte conduit à individualiser la difficulté, comme celle faite des évaluations CP où l'analyse de la situation de l'élève, celles de la situation de l'école et du contexte économique font souvent défaut. Le traitement informatique de ces évaluations ne permet pas de se questionner dans l'ici et le maintenant. Les réponses stéréotypées proposées sont bien souvent éloignées des besoins réels des élèves.

Les bilans neuropsychologiques conduits à l'extérieur de l'école en une heure ou deux sont un autre exemple de dérives qui ne peuvent mener qu'à une autre impasse étant donné la pénurie de professionnels de santé. S'observe également, une montée en puissance des pôles ressources présentés par l'administration comme étant des lieux de réflexion autour de la difficulté. Il serait illusoire de penser que seul l'éloignement du lieu d'émergence d'une problématique aide à la réflexion. Il reste essentiel que les enjeux des différentes relations intersubjectives se jouant en classe soient questionnés par les sujets directement concernés. Il devient urgent de retrouver le temps de se concerter, de penser ensemble les difficultés aussi bien dans les RASED que dans les équipes et de remettre en avant les compétences des différents acteurs de l'école (enseignants spécialisés ou non, familles, partenaires extérieurs…).

Que peut apporter l'approche systémique à l'école ?

S'appuyer sur la dynamique de classe

Actuellement face à la difficulté scolaire, les explications restent trop souvent causales, comme s'il suffisait de trouver la cause pour apporter des solutions. Cette façon de penser amène à s'attacher à ce qui fait défaut chez l'élève et à ne plus voir quelles peuvent être les ressources à la fois des sujets, de la classe, de l'école et des équipes enseignantes. Les enfants dits différents sont pléthores dans l'école. Une fois ce constat réalisé la volonté de tout un chacun d'être au plus près de leurs besoins se heurte à la dynamique de l'école. Bien souvent les équipes s'épuisent à chercher des solutions en dehors de l'école, à apporter des réponses très individualisées dans la classe avec des résultats peu satisfaisants.
Repenser la classe dans sa dimension dynamique, comme un système produisant des interactions émancipatrices ou non serait une ouverture.

Se concentrer sur les interactions

Le modèle développé par Patricia McCulloch, Chiara Curonici et Françoise Joliat propose une méthodologie basée sur une collaboration possible entre psychologues et enseignants, afin de co-construire des solutions nouvelles. Pour Patricia Mc Culloch *« l'approche systémique est une théorie qui s'intéresse aux interactions entre individus et s'applique à toutes sortes de systèmes. Elle constitue le fondement théorique de notre approche pour comprendre et résoudre les difficultés scolaires en collaboration avec les enseignants »*. Ainsi lorsqu'il y a une difficulté dans une interaction, par exemple entre un élève et son enseignant, il s'agit de *« considérer, que le problème n'est pas celui de l'élève ou de l'enseignant mais ce qui se passe dans l'interaction (notamment ce qui se répète) entre les deux (ou encore entre élèves) dans un contexte particulier, la classe »*.
Ce modèle ne recherche pas *« les causes supposées des difficultés interactionnelles ou encore un trouble de l'élève, une problématique familiale et/ou sociale connue ou supposée de celui-ci mais plutôt comment cet élève-là interagit avec son enseignant, ses camarades, ses apprentissages….ici et maintenant »*.

Ouvrir des pistes de travail

Il est essentiel de porter le regard sur *« les interactions dynamiques, positives et les impasses (redondances) interactionnelles qui freinent la progression de l'élève, son intégration en classe, qui empoisonnent ses relations à ses camarades … ? Ce questionnement se base sur une logique « circulaire » systémique. »* Il ne s'agit pas ici pour les systémiciens de nier l'existence de troubles individuels, sociaux, familiaux, simplement *« ils renoncent à penser en termes de causalité linéaire explicative car cette dernière se réfère fréquemment à des facteurs sur lesquels l'enseignant n'a pas de prise directe et, par conséquent constitue trop souvent une pensée qui ne l'aide pas à travailler avec son élève. Le systémicien en milieu scolaire s'attellera toujours à faire avec les enseignants une lecture de la situation scolaire problématique qui leur ouvre des pistes de travail avec leur élève ou avec leur groupe. »*

Retour sur une mise en pratique

En juin 2021, lors des journées nationales d'études des PsyEN de la FSU, une équipe belge a présenté sa méthodologie. L'approche choisie par ce centre Psycho-Médico-Sociaux de Liège depuis une vingtaine d'années est basée sur cette notion de co-construction systémique et s'inspire des travaux de Patricia Mc Culloch et Chiara Curonici. Pour Sophie Verrekt, directrice du centre, et Dominique Soiron, infirmière sociale, ce choix a découlé des constats faits dans leur pratique, à savoir, la difficulté à mobiliser les parents, la saturation des services extérieurs, la surmédicalisation des difficultés d'apprentissage, le peu de changement observé en classe malgré les suivis en place, une démobilisation des enseignants et des équipes accompagnantes. Pour elles, le recours à cette nouvelle approche était une évidence.

Quelle place de l'approche systémique pour les PsyEN ? Témoignages

Si l'approche systémique permet de changer les regards sur les situations, comme le présente Véronique Osika dans sa pratique, il ne faudrait pas que son utilisation soit un accélérateur à l'assèchement des RASED, avec la montée en puissance ou le recours plus important aux Pôles Ressources comme dans certains départements comme celui de Françoise Dalia.

Analyse systémique

Véronique Osika, PsyEDA académie de Créteil.

L'analyse systémique permet de dépasser les situations de blocage et de voir plus loin, elle prend pour postulat que le système est régi par l'homéostasie, il est donc résistant au changement. Lorsqu'on recherche le changement de comportement d'un enfant, il est nécessaire de considérer l'ensemble du système : la situation de l'enfant dans sa famille, la situation de l'élève dans la classe, l'enseignant par habitude pouvant avoir tendance à répondre de la même manière quelques soient les efforts, mêmes infructueux, de l'élève. Mais aussi de la dynamique de l'école qui peut être désorganisée, avec des enseignants en burn out par exemple.
Lorsque le ou la psychologue est sollicité par les parents et l'école, il peut proposer un travail commun, dans un temps établi où chacun pourra aller vers un changement de la situation.

Par exemple, lorsque le comportement de l'enfant est problématique, un conflit entre la famille et l'école fera obstacle à l'évolution de la situation. L'enfant se plaint des sanctions, la famille le pose en victime, l'école s'inquiète du « déni » de la famille et multiplie les « mots dans le cahier », la famille va alors surprotéger l'enfant qui se fige dans cette position. Ce sont donc les visions biaisées « mauvais parents, mauvais enseignant » qui conduisent à une impasse alors que chacun est de bonne volonté et souhaite l'évolution de la situation.
L'utilisation d'un contrat, engageant les trois parties sur des critères objectifs et distanciés peut permettre par exemple, de retrouver une dynamique et permettre aux adultes de retrouver une juste place.

Parfois la situation même de l'école peut être à l'origine de débordement de certains enfants, alors qu'ils ne présentaient pas de difficultés de comportement les années précédentes. Une école désorganisée, le délitement du cadre de l'équipe avec un IEN non soutenant.... Peut par exemple être un déclencheur. Tant que la situation de l'école n'est pas améliorée, il est impossible à l'enfant de retrouver un équilibre et à la famille de l'accompagner.

C'est pourquoi une analyse complexe, d'une équipe pluri-professionnelle au sein de l'Education nationale au plus près de l'enfant et de sa famille, le RASED, est essentielle à la lutte contre la difficulté scolaire.

Théorie systémique et Pôle Ressource

Françoise Dalia PsyEN dans les Pyrénnées Atlantiques

Dans des circonscriptions, référence est faite à la théorie systémique pour justifier le fonctionnement en Pôle Ressource (PR). La pertinence de cette théorie est avérée. En abordant les difficultés ou les problèmes de l'école sans se focaliser sur les manques, les déficits, les « troubles », il s'agit de changer le regard sur leur définition et d'ouvrir vers de nouvelles recherches d'intervention, basées sur les ressources et les compétences de chacun. Mais ce regard systémique et constructif ne peut être utilisé pour justifier une baisse des possibilités directes aux élèves par des personnels spécialisés.

En effet, l'analyse des situations ne se ferait plus au niveau des RASED mais au niveau des PR. Dans les faits, sans intention de refonder les dispositifs d'aides, le ministère entend invisibiliser les RASED et transformer leurs missions d'aide directe (prévention-remédiation) en conseil-expertise auprès des équipes et du PR, modifiant ainsi les cadres d'intervention et la relation RASED-école. Des changements qui heurtent les enseignants spécialisés dans leur identité professionnelle centrée sur la médiation à partir d'une relation directe avec l'enfant, sa famille et ses enseignants. Pour un grand nombre d'enfants, les psychologues de l'EN, privés de possibilité d'aide spécialisée au sein de l'école, sont amenés, après l'évaluation psychologique d'une situation, à fonctionner selon le principe binaire (renvoi vers l'aménagement pédagogique dans la classe ou externalisation pour des suivis rééducatifs).

Alors que le dernier rapport des défenseurs des droits sur la santé mentale des enfants « santé mentale : le droit au bien être » appelle à « développer les espaces d'écoute et d'attention à l'expression des enfants, dans tous les lieux qui composent leur quotidien et en particulier à l'école », le développement de dispositifs d'aides spécialisées au sein des écoles pourrait participer à ces espaces à destination des enfants, qu'ils connaissent des difficultés ou pas, au titre d'une politique réellement inclusive et préventive.

Interview Patricia McCulloch

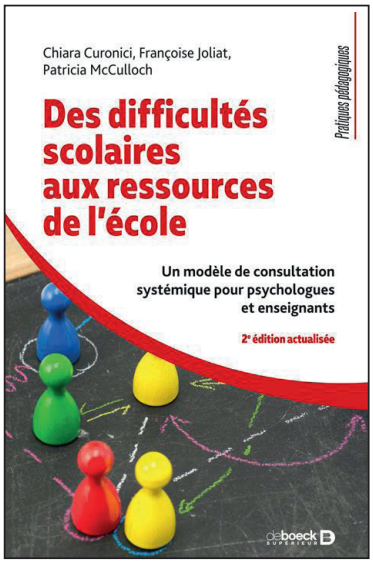

Pour une autre focale

> *« Favoriser la constitution d'un vrai « système » d'adultes, d'un vrai « corps enseignant », qui encadre les élèves d'une école est extrêmement important et utile »*

Psychologue et thérapeute de famille, également formatrice, Patricia McCulloch a enseigné l'approche systémique en Suisse Romane (Institut de formation Systémique, Fribourg Cerfasy, Neufchâtel) et en Belgique.

En quoi une approche systémique peut participer à la réduction des inégalités scolaires ?

L'approche systémique en milieu scolaire est, dans notre expérience, une pratique de résolution de problèmes pertinente, dynamique et positive. Dans la mesure où le praticien qui adopte cette manière de travailler se penche rigoureusement sur ce qui se passe en classe, évite de se faire enfermer par des explications causalistes qui le découragent, pense en termes de ressources et de compétences, cherche à optimiser tout ce que peuvent faire l'enseignant et les élèves pour que la classe soit un lieu dynamique et bienfaisant pour toutes et tous, je pense qu'on peut considérer qu'elle peut participer à réduire des inégalités scolaires.

Les notions systémiques sont aussi pertinentes sur le plan institutionnel et peuvent donner des repères pour anticiper et prévenir un certain nombre de problèmes ou encore pour organiser le système école. Pour ne citer qu'un repère, « agrégat et système », on se demandera comment une direction d'école et/ou un corps enseignant peut créer les conditions pour qu'un « agrégat », c'est-à-dire un groupe d'élèves peu en interaction, devienne petit à petit un « système », avec des sous-systèmes, cohésif et contenant. Dans ce même sens, favoriser la constitution d'un vrai « système » d'adultes, d'un vrai « corps enseignant », qui encadre les élèves d'une école est extrêmement important et utile.

Quelles pistes de travail pourriez-vous suggérer ?

L'approche systémique en milieu scolaire telle que je l'ai pratiquée de même que mes collègues, est un travail de terrain basé sur la construction de relations de collaboration et de confiance entre psychologues et enseignants. Elle vise à comprendre les difficultés que les enseignants rencontrent avec leurs élèves, individus et groupes, et à y trouver avec eux une/des solutions qu'ils peuvent mettre en place avec l'élève ou le groupe concerné.

C'est un travail qui nous demande de « remonter nos manches », de nous engager fortement aux côtés des enseignants qui acceptent de collaborer avec nous, de faire preuve de respect à leur égard, d'une belle capacité d'écoute, de rigueur, de conviction et de créativité....pour sortir, pas après pas, des impasses interactionnelles dans lesquelles ils peuvent se trouver avec leurs élèves.

En tant que psychologues, nous avons appris à nous pencher sur les enfants/individus qui nous sont envoyés et à faire une analyse de leurs difficultés personnelles, familiales ou sociales. L'approche systémique en milieu scolaire propose une autre focalisation. Nous proposons de mettre une bonne part de notre énergie, notre attention, nos connaissances et nos compétences à disposition des enseignants pour que ceux-ci gardent ou retrouvent toute l'étendue de leurs compétences pour encadrer aux mieux les élèves de leur classe.

Protection de l'enfance : le point sur les travaux en cours

Un plan pour lutter contre les violences sexuelles intrafamiliales

Le ministère prévoit le déploiement d'un plan d'actions gouvernemental de 19 mesures pour « *lutter contre les violences sexuelles intrafamiliales* » comme : systématiser le repérage, former les personnels, développer des partenariats avec les structures de soin... Des fiches à télécharger sur le site jeunes.gouv.fr ont été mises en ligne afin d'accompagner les professionnels.

Un projet de loi pour protéger les enfants au cœur des violences conjugales.

Le 24 novembre, la députée LREM de l'Eure, Marie Tamarelle-Verhaeghe organisait un colloque sur le thème de « *L'enfant au cœur des violences conjugales, 180 minutes pour comprendre et agir* ».

Selon les chiffres, en 2018, près de 400 000 (398 310) enfants ont été victimes de violences conjugales. Ce chiffre est à mettre en lien avec les 58 retraits de l'autorité parentale prononcés par les juges. Chiffres bien insuffisants selon les associations. Une vidéo de ce colloque est disponible en replay sur la page facebook de Marie Tamarelle-Verhaeghe.

Cette matinée a alterné témoignages d'enfants, de mères, et présentation des actions de certaines associations, pour finir par un volet plus juridique assuré par des avocats.

Outre les conséquences graves sur leur santé psychique, les parents sont venus exposer leurs difficultés à mettre en place des soins, à inscrire leurs enfants en crèche, à l'école et autres démarches administratives, notamment en raison de la loi de 2002 sur l'autorité parentale partagée, difficilement applicable lorsque un des parents est emprisonné par exemple. Un appel, consultable sur le site enfantsetviolencesconjugales.fr préconise la suspension de l'autorité parentale de l'auteur de violences conjugales et la reconnaissance de l'enfant comme victime directe.

La journée des droits de l'enfant : retour sur la manifestation du 9 octobre

Le CEPE (Construire Ensemble la Politique de l'Enfance) regroupant parents, professionnels de l'enfance, médecin, enseignants, a publié un ouvrage aux éditions Eres « Enfance, l'État d'urgence, nos exigences pour 2022 et après ». Cet ouvrage regroupe 61 contributions et présente 10 exigences dont la création d'un ministère de l'enfance, l'institution d'un code de l'enfance, le respect des droits de l'enfant, le développement des services publics pour l'enfance... informations sur le site : https://cep-enfance.blogspot.com/

ZOOM

Plusieurs sections départementales du SNUipp-FSU et d'autres organisations syndicales ont écrit à la défenseure des droits de l'enfant pour dénoncer le manque de moyens alloués à la scolarisation des enfants en situations de handicap : manque d'AESH, accompagnements lacunaires, manque de places dans les dispositifs ULIS...

Le chiffre :

260

c'est le nombre de places offertes aux concours de recrutements des PsyEN en 2022.

Journées PsyEN FSU

Les deuxièmes journées d'étude nationale des PsyEN de la FSU se tiendront le 24 et 25 juin 2022 et auront pour thème la notion de conflit chez les psychologues, obstacle et moteur de développement.

Rapport IGSER : le collectif RASED réagit

Le collectif RASED s'est exprimé via un communiqué de presse sur le rapport publié par l'IGSER (Inspection Générale du Sport de l'Education et de la Recherche) au printemps dernier. Ce rapport dessine des orientations visant à modifier profondément la place, le rôle et les missions des professionnels des RASED en s'appuyant sur des approximations et des manques importants. Le collectif RASED a demandé à être reçu en audience par le ministre.

Congrès de la Société Française de psychologie

Le congrès de la SFP « Risques et ressources à tous les âges de la vie » s'est tenu à Tours les 8, 9 et 10 décembre. Le SNUipp-FSU est membre de la SFP au titre du Département des Organisations Associées et était intervenant lors de la table ronde « Peut-on exercer la psychologie sans risque ? »

2022 : une année - deux congrès

En 2022, se tiendront deux congrès, celui de la FSU début février et celui du SNUipp-FSU en juin. Localement, c'est le moment de participer aux décisions en participant aux congrès départementaux organisés par les sections départementales. Les mandats importants pour les PsyEN portent sur la formation initiale et la formation continue, l'organisation fonctionnelle du corps, les remboursements des frais de déplacement et les budgets de fonctionnement...

Détachement des ex-psychologues scolaires

Le ministère a accédé à la demande du SNUipp-FSU : les renouvellements de détachement de l'ex-population cible détachée en 2017 pour 5 ans, se feront sans avis de la hiérarchie. La circulaire parue au BO du 2 décembre indique que les ex-psychologues scolaires détachés dans le corps des PsyEN se verront proposer trois alternatives, intégrer le corps des PsyEN, être détaché.e à nouveau pour 5 ans ou redevenir PE. Les rectorats devraient interroger les PsyEN-EDA détachés dans le courant du second trimestre.

L'IDPE : enfin !

Depuis 2017, le SNUipp-FSU est intervenu à de nombreuses reprises pour que soit respecté l'accord conclu, à la demande du SNUipp-FSU lors de la rédaction des textes préparatoires à l'écriture du décret du 1er février 2017 et actant la création du corps des PsyEN, sur le maintien de l'IDPE pour les PsyEN, quelle que soit leur position administrative, à savoir l'intégration ou le détachement. Pour rappel, lors de l'intégration des ex-instituteurs dans le corps des PE, soit par liste d'aptitude soit par concours, une indemnité différentielle PE avait été créée par le MEN afin de compenser la perte de l'indemnité représentative de logement (IRL). Depuis 2017, certains collègues ont subi une perte de revenu pouvant se chiffrer parfois à près de 300 euros par mois. Le décret proposé par le ministère acte une mise en application au 1er janvier 2022, ce qui est inadmissible en l'état. Le SNUipp-FSU est intervenu lors du CTM du 15 décembre pour réclamer une rétroactivité de la mesure à la date du 1er septembre 2017.

SNUipp - FSU

▶ DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Pierre Clavere ▶ RÉDACTION : Natacha Delahaye, Emmanuelle Koessler, Véronique Osika, Nathalie Panier ▶ CONCEPTION GRAPHIQUE, RÉALISATION & IMPRESSION : L.IMPRIME Encore ▶ PRIX DU NUMÉRO : 0,80 €

SNUIPPINFOS

Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
CPPAP 0924S05288 ISSN 0183-0244 | 128 boulevard Blanqui, 75013 Paris | 01 40 79 50 00 | snuipp@snuipp.fr